

Adresse de la commune de Montagnac (Hérault) qui témoigne de son dévouement à la Raison et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 4 pluviôse an II (23 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Montagnac (Hérault) qui témoigne de son dévouement à la Raison et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 4 pluviôse an II (23 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 573-574;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36704_t2_0573_0000_28

Fichier pdf généré le 15/05/2023

par les *Glandèves*, les *Sabrans* et les *Latour*, d'un homme enfermé pendant 6 mois dans un cachot, pour avoir refusé de donner le bien de la municipalité à ce *Latour*, le neveu d'un homme incarcéré pendant 13 mois pour avoir apporté de Paris des couplets contre la *Pompadour*, le fils et le neveu de tels hommes, doit sans doute avoir sucé avec le lait, la haine de l'aristocratie et l'amour de l'égalité. Permettez-lui, citoyens représentants d'offrir à la Convention un foible témoignage de ces deux sentiments, il a l'honneur de vous adresser quatre doubles louis d'or à l'effigie du tyran Louis XV : il s'engage en outre à déposer sur l'hôtel de la patrie 200 l. chaque année, tant que durera la guerre et qu'il sera salarié de la nation.

Vive la République,

Vivent les braves Montagnards. »

ANDRÉ.

5

Des citoyens qui gardent l'anonyme envoient de Neustadt, quartier-général de l'armée de la Moselle 150 liv. en assignats; ils désirent que la vieillesse malheureuse et les parens nécessiteux des citoyens morts pour la patrie, aient part à cette offrande (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

DUBARRAN. Nos collègues envoyés à l'armée de la Moselle m'écrivent (3) :

[Neustadt, 25 niv. II] (4)

« Nous t'envoyons, citoyen représentant, 150 liv. en assignats que tu offriras à la Convention. S'il nous est permis d'assigner l'emploi de cette somme, nous désirons que la vieillesse malheureuse et les parents nécessiteux des enfants morts pour la patrie aient part à cette offrande.

Tu tairas nos noms, c'est assez pour nous d'avoir fait le bien; nous ne voulons pas qu'on sache que nous l'avons fait.

S. et F. »

6

La société républicaine de Beaune annonce qu'elle a ouvert dans son sein une souscription volontaire dont le produit est considérable, en faveur des bataillons de volontaires qui ont été levés dans le département de la Côte-d'Or, au secours desquels elle avoit déjà pourvu. En attendant un plus fort envoi, elle annonce celui qu'elle vient de faire au troisième bataillon qui est en présence de l'ennemi, de 300 chemises, 40 paires de bas et de 33 paires de souliers (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Beaune, 28 niv. II] (7)

« Citoyens représentants,

La Société populaire n'a jamais été indifférente sur le sort des valeureux défenseurs de la

(1) P.V., XXX, 83. Mention dans *J. Sablier*, n° 1095; *J. Lois*, n° 483.

(2) Bⁱⁿ, 4 pluv.

(3) *J. Matin*, n° 536.

(4) C 290, pl. 915, p. 7.

(5) P.V., XXX, 84. Mention dans *J. Fr.*, n° 487; *Mon.*, XIX, 293; *J. Sablier*, n° 1095.

(6) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl.).

(7) C 290, pl. 915, p. 8.

patrie : autant qu'il a été en son pouvoir, elle est venue à leur secours. Instruite au printemps dernier de l'état de dénuement ou était le 1^{er} bataillon de la Côte d'Or, elle s'est empressée de lui faire passer un grand nombre d'effets d'équipement. Certaine aujourd'hui que ce bataillon et tous ceux qui ont été levés dans le département ont des besoins pressants, elle a ouvert dans son sein une souscription volontaire dont le produit est considérable.

Déjà 300 chemises, 40 paires de bottes et 33 paires de souliers ont été adressées au 3^e bataillon, actuellement en présence de l'ennemi : il en reste presque le double avec une somme de 3 000 l. destinée à un achat de guêtres, de bas, de chemises, de souliers, qui dès qu'on aura pu se les procurer, seront envoyés à nos frères.

Daignez, Citoyens Législateurs, faire inscrire au Bulletin, l'offrande que nous faisons à la Patrie.

Si nous en formons la demande, ce n'est pas dans le dessein d'en tirer vanité : notre but est seulement d'engager par notre exemple, toutes les sociétés populaires à venir au secours de la chose publique. »

GAVINEL aîné (présid.), BALAY (secrét.), MILLOT, CHANTRIER, BOUZEREAU (secrét.).

7

Le citoyen Pierres-Charles Gayet, notaire-public de Genis-le-Patriote (1), fait don à la nation de la finance de son office dont ses aïeux et lui jouissoient depuis plus de deux siècles (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

8

Pareil don de la part de Philibert Savoye, notaire à Brignais, département du Rhône (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

9

La commune de Montagnac, département de l'Hérault, annonce qu'elle a pris la délibération de ne reconnoître d'autre culte que celui de la raison, et que l'argenterie des églises doit être portée au district, et les cloches destinées à faire des canons. Elle félicite la Convention de ses travaux, et l'invite à rester à son poste (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Montagnac, 20 niv. II] (8)

« Citoyens Législateurs,

La commune de Montagnac, chef-lieu de canton, district de Béziers, département de l'Hérault, vient de prendre une délibération, de ne

(1) St-Génis-Laval (Rhône).

(2) P.V., XXX, 84.

(3) Bⁱⁿ, 4 pluv.

(4) P.V., XXX, 84.

(5) Bⁱⁿ, 4 pluv.

(6) P.V., XXX, 84. Mention dans *J. Matin*, n° 536; *J. Sablier*, n° 1095; *J. Lois*, n° 483; *C. Eg.*, p. 186.

(7) Bⁱⁿ, 4 pluv.

(8) C 290, pl. 915, p. 9.

reconnoître d'autre culte que celui de la raison. L'argenterie des églises doit être portée de suite au district, pour servir aux vrais besoins de la nation; elle a fait abattre l'autel du mensonge et les cloches sont portées aussi au district pour servir à faire des canons.

Cette même commune n'a jamais cessé d'applaudir aux travaux de la Convention, elle vous invite, Citoyens représentants, au nom du salut public, au nom de la Patrie, et pour l'amour de vos enfants de rester à votre poste jusqu'à la paix pour accélérer le bonheur des hommes. »

BANQ (*maire*).

10

L'administration du département des Vosges écrit que les paroisses de ce département se dégarnissent des monumens du fanatisme; que l'or et l'argenterie qui l'entretenoient seront envoyés à la monnaie; que déjà plus de 2,700 marcs d'or et d'argent sont prêts à être employés pour l'intérêt commun (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Epinal*, 25 niv. II. A la Conv.] (3)

« De tous temps, Citoyens, les Ministres de l'autel se sont attachés à capter les âmes faibles, et à étendre par tous les stratagèmes que l'ambition et la cupidité peuvent suggérer, l'empire qu'ils étaient parvenus à s'arroger; dénaturant la religion, ces charlatans la déguisaient sous des signes extérieurs: l'or et l'argent sortaient de la circulation pour décorer les lieux destinés à alimenter le fanatisme. En vain, la raison s'élevait contre ces manœuvres, sa voix expirait sous la verge du despotisme; aujourd'hui l'esprit républicain élève les âmes et prépare le triomphe de la raison, les matières précieuses, les idoles d'or et d'argent que la superstition avait arrachées à la crédulité pour les enfouir dans les églises sont rendues à leur destination, elles serviront à la République et bientôt la religion sera dégagée de tous les prestiges dont l'imposture l'avait accablée. Les paroisses de notre département se dégarnissent des monuments du fanatisme: l'or, l'argenterie qui l'entretenaient seront renvoyés à la Monnaie. Déjà plus de 2 700 marcs d'or et d'argent provenant des dépouilles de la superstition sont prêts à être employés pour l'intérêt commun et dans peu tout ce que l'intrigue sacerdotale avait recélé dans les temples de ce département contribuera à augmenter les ressources de la république, et nous espérons que le zèle des vrais républicains réussira à assurer le triomphe de la raison et de la vertu. »

DUBOIS, ROSSIGNOL, A. BENOIST (*présid.*),
Antoine DEGUERRE, FINNARU.

11

La société des vrais amis de la Constitution républicaine de Grenade, département de la Haute-Garonne, annonce que quoique cette com-

mune ait déjà fourni plus de 300 guerriers, la société vient de monter, équiper et armer un cavalier prêt à partir. Les dons provenant de la dépouille des églises, et qu'elle a envoyés à la monnaie de Toulouse, consistent en 128 marcs d'argenterie et vermeil, et en 612 marcs de cuivre ou laiton (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Grenade*, 24 niv. II] (3)

« Citoyens représentants

Nous venons de poser sur l'autel de la Patrie élevé au sommet de la sainte Montagne l'état des offrandes faites par notre commune à la Raison et à la République, déjà depuis plus d'un mois toutes les richesses de notre ci-devant église paroissiale en or, argent, cuivre et laiton sont à la Monnaie du chef-lieu du département pour servir aux besoins de la Patrie.

Jaloux de contribuer de tous nos moyens à dissiper sans retard les phalanges d'esclaves qui souillent encore le sol de la liberté guidés d'ailleurs par la sublimité de vos efforts, que nous ne cessons d'admirer.

Quoique nous comptions déjà plus de 300 guerriers sur la frontière sortis de notre commune et dont la plupart se sont montrés dignes du nom français sous les murs de l'infâme Toulon, nous venons d'équiper, monter et armer de pied en cap un cavalier prêt à voler partout où l'honneur et la gloire l'appelleront, daignez encore recevoir cette offrande.

Puissent toutes les sociétés populaires de la République, mues par de tels exemples, et d'ailleurs par vous invitées à les suivre, prendre de pareilles mesures, alors la victoire qui marche à la tête de nos intrépides guerriers, qui sourit partout aux enfants de la Liberté, ne tardera pas à nous faire triompher à jamais de nos ennemis abattus et de leurs impuissants efforts, et la raison dissipant les prestiges de l'erreur et du mensonge portera également partout la lumière et la vérité, et grâce à vos soins, notre bonheur sera parfait. »

DELHOM (*vice-présid.*), BERGE (*secrét.*)
CAYLOU (*secrét.*)

12

La société populaire et révolutionnaire de Bouchain envoie 6 louis en or, 27 liv. 14 s. en argent, une médaille d'argent du tyran Frédéric, deux paires de boucles de jarretières, une agraffe, une paire d'épaulettes d'argent et deux petites pièces d'argent étranger (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Bouchain*, 25 niv. II] (6)

« Citoyens,

Représentans d'un grand peuple, la République française triomphe de toutes parts, la Vendée n'est plus, les coupables espérances du fanatisme sont éteintes dans son sang. L'infâme Piit

(1) P.V., XXX, 84. Chiffres conformes à l'état joint (C 290, pl. 915, p. 4).

(2) Bⁱⁿ, 4 pluv.

(3) C 290, pl. 915, p. 4.

(4) P.V., XXX, 85 et 227.

(5) Rien au Bⁱⁿ.

(6) C 290, pl. 915, p. 5.

(1) P.V., XXX, 84. Mention dans M.U., XXXVI, 123.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl.).

(3) C 290, pl. 915, p. 10.